

Législation

Derrière chaque projet présenté dans ce rapport d'activités se cache la main discrète de la Direction législation. En effet, chaque action de notre administration s'inscrit dans un cadre légal qu'il convient de respecter et, le cas échéant, de faire évoluer. La direction législation joue donc un rôle central au sein de la DGIP : elle répond régulièrement aux demandes d'avis provenant de différents services internes et elle élabore des textes législatifs.

Composition et compétences

En 2008, cette section, composée de quatre juristes et d'un assistant administratif, s'est attachée au traitement de la correspondance, aux réponses à des questions, à la participation à des conférences, ainsi qu'à la préparation et la rédaction des lois et arrêtés d'exécution relatifs aux matières énumérées ci-dessous.

- Certains articles de la Constitution où il est fait référence aux compétences du Ministre de l'Intérieur;
- La législation et les arrêtés d'exécution relatifs au Registre national des personnes physiques, aux registres de la population et des étrangers et au registre d'attente des candidats réfugiés;
- La législation et les arrêtés d'exécution relatifs au Conseil d'Etat, y compris les nominations et mises à la retraite des membres du personnel de ce Collège;
- La législation électorale: les élections des Chambres législatives fédérales, des Parlements de Communauté et de Région et du Parlement européen; transposition dans le droit belge des directives européennes en la matière; réglementation relative aux dépenses électorales;

- La législation relative à la motivation des actes administratifs et à la publicité de l'administration;
- La législation sur l'emploi des langues en matière administrative et la réglementation relative au fonctionnement et à l'organisation de la Commission permanente de contrôle linguistique;
- La législation relative à l'heure (heure d'été);
- La législation relative aux incompatibilités des membres du Parlement fédéral et des ministres fédéraux.

Cette direction est également chargée de la rédaction des notes relatives à la stratégie et aux orientations suivies par la DGIP.